

Webmastair (Gmail)

De : Webmastair (Gmail)

Envoyé : mardi 3 novembre 2015 18:47

À : 'mairie-le-porge@wanadoo.fr'

Objet : Demande d'autorisation de vol de loisir avec drone.

Bonjour,

J'habite la Belgique et mon épouse et moi passons nos vacances à 'xxxxxxx' depuis plus de 25 ans.

Il y a 2 ans j'ai fait l'acquisition d'un drone de loisir que j'utilise pour filmer notre lieu de résidence de vacances, c'est-à-dire: les alentours de notre bungalow (avec accord des voisins et de certains responsable du domaine) et le soir après 20h00 à la plage lorsqu'elle est déserte (sauf quelques promeneurs occasionnels) avec l'accord des autorités présentes en journée (sauveteurs et/ou surveillants officiels).

Me tenant informé via les médias, j'ai vu que depuis l'année dernière la législation française prévue par la DGAC (idem pour la Belgique avec quelques différences) prévoit de demander une autorisation aux autorités locales.

Aussi, comme il est prévu pour nous d'être à 'xxxxxxx' pendant quelques semaines en juin/juillet 2016, je souhaite être en ordre légalement.

Pour information, je suis pilote de parapente depuis une bonne 20aine d'années et possède une licence IPPI4 (cross) valable en France et donc j'ai les notions d'aérologie et de navigation aérienne requises.

Je pilote également des hélicos radio commandés depuis 8 ans et le drone depuis presque 3 ans... Je n'ai pas de brevet d'écologie radio-commandé mais je pilote régulièrement et je pense avec suffisamment d'expérience.

Suivant ses caractéristiques et les limites imposées par la nouvelle réglementation française en ce domaine, mon drone (DJI Phantom 3) entre dans la catégorie 'D' - scénarios 'S1' et 'S2' : avoir un poids de moins de 2kg (1,280kg) en ordre de vol, voler à une distance à vue limitée à 100 et à une hauteur de 150m max et hors de vue directe (FPV) à une distance maximale de un kilomètre et une hauteur de 50m max.

Je sais que l'aéroports de Mérignac est à une distance de sécurité suffisante pour que je ne sois ne pas un danger à ces basses altitudes et que les bases d'Ulm de Carcans (+/- 30km) et de La Teste-de-Buch sont assez éloignées pour facilement éviter de gêner les ULMs qui passent au-dessus de la plage.

Ma demande vise une autorisation d'utiliser mon drone de façons très localisée (quelques 100aines de m de rayon) et uniquement à des fins personnelles et de loisirs, absolument non commerciales.

Dans l'espoir d'une réponse favorable et d'obtenir les documents officiels adéquats, je vous remercie beaucoup de bien vouloir me tenir informer et le cas échéant faire suivre ma demande auprès des services adéquats.

Bien cordialement,
Denis Gaeremynck.